

« Union à gauche pour réussir avec vous »

FORMULAIRE DE DON

Pour information, les dons effectués par chèque sont déductibles des impôts à hauteur de 66% de leur montant (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Les dons effectués en espèces ne sont pas déductibles.

Chaque don fait l'objet d'un reçu délivré par le mandataire financier.

Conformément à l'article L.52-9 du Code électoral, M^{me} **Sylvie Fromentelle**, mandataire financier est seul habilité à recueillir des dons en faveur de M. **Christophe Dulouard** dans les limites précisées à l'article L.52-8 du Code électoral reproduit ci-dessous :

Article L. 52.8 du code électoral : "Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un candidat ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bleue. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 pour cent du montant des dépenses autorisées lorsque le montant est égal ou supérieur à 15000 euros en application de l'article L. 52.11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52.1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don."

J'apporte mon soutien à la liste menée par Christophe Dulouard « Union à gauche pour réussir avec vous », pour les élections municipales de mars 2014 sur Sannois (95110).

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>	CP	<input type="text"/>
Mail	<input type="text"/>		
Téléphone	<input type="text"/>		

Je fais un don par chèque pour les élections municipales de 2014, à l'ordre de Sylvie Fromentelle, Mandataire financier de Christophe Dulouard :

<input type="checkbox"/> 20 € soit 6,80 €	<input type="checkbox"/> 50 € soit 17,00 € Après réduction d'impôt	<input type="checkbox"/> 100 € soit 34,00 €	Autre montant : <input type="text"/>
--	--	--	--------------------------------------

J'autorise la publication de mon nom sur la liste de soutien : OUI NON

Ce formulaire est à retourner avec votre chèque à cette adresse :

Fait à _____ le _____

Signature

Sylvie Fromentelle
Mandataire financier
de Christophe Dulouard
3 square Paul Fort
95240 Cormeilles-en-Parisis